

REGLEMENT CHALLENGE DES RALLYES 2020 Pilotes et co-pilotes

VHC

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un challenge des Rallyes VHC ouvert à tous les pilotes et co-pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2020. Tout licencié qui souhaite participer à ce Challenge DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal.

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

Article 2 :

Les 2 Rallyes de l'ASA **Matheysine – Trièves - comptent pour le classement des pilotes et co-pilotes ainsi que les résultats de 3 rallyes extérieurs à l'ASA.**

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement général (scratch). Les 2 rallyes de l'ASA Dauphinoise ont un coefficient 3, ceux extérieurs un coefficient 1. Chaque pilote ou co-pilote devra transmettre à l'ASA ses résultats obtenus aux rallyes extérieurs à l'asa avant le 15 Novembre 2020.

Le pilote ou copilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge de l'ASA Dauphinoise.

En cas d'égalité de points, le nombre de victoires en catégorie sera prise en compte.

Article 4 : Le classement définitif sera établi fin novembre 2020

Les 5 premiers pilotes du Challenge seront récompensés

Les 5 premiers co-pilotes du Challenge seront récompensés

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD annuellement. Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix, verrait ses récompenses et coupes conservées par l'ASAD.